Conseil communal
Procès-Verbal

Séance du 26 septembre 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, , Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino Manzini, Gwennaëlle BOMBART, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°24 - Question orale de la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la circulaire du Ministre Collignon pour « une consommation énergétique responsable au sein de la fonction publique locale ».

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la circulaire du Ministre Collignon pour « une consommation énergétique responsable au sein de la fonction publique locale ».

Une circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux datée du 3 septembre 2022 a été adressée aux membres des pouvoirs locaux afin de promouvoir « *une consommation énergétique responsable au sein de la fonction publique locale* ».

Cette circulaire précise qu'étant donné la crise énergétique qui sévit actuellement, une vigilance doit être de mise au sein des administrations afin de « *montrer l'exemple tout en évitant un report de charge sur les travailleurs* ».

Il s'agit d'induire un changement dans les comportements non seulement à l'aide d'une campagne de sensibilisation et de communication, mais également d'avoir une attention particulière à la gestion des bâtiments administratifs ainsi qu'à la mobilité afin de réduire les dépenses en matière d'énergie.

Certains exemples tels que la fermeture des éclairages publics totale ou partielle (mais pas au détriment de la sécurité des habitants), la proposition du covoiturage et du télétravail, l'occupation rationnelle des locaux, la promotion des modes de déplacements doux et des transports en commun, la limitation des déplacements professionnels au profit des réunions à distance… sont proposés.

Cette circulaire remet à l'ordre du jour les objectifs de l'Europe, partagés par la Wallonie, en matière de transition écologique (réduire à l'horizon 2030 les gaz à effet de serre de 55%). Pour ce faire, elle rappelle qu'il est indispensable de travailler sur l'enveloppe extérieure des bâtiments, elle incite à

la verdurisation des espaces publics et à la végétalisation des villes, elle met l'accent sur les aménagements promouvant la mobilité douce et le verdissement de la flotte locale de véhicules…

Le Collège peut-il répondre à ces questions ?

- Quelles sont les mesures prises par le Collège pour appliquer cette circulaire afin d'arriver à une consommation énergétique responsable au sein de l'Administration communale ?
- Plus largement, comment le Collège compte-t-il atteindre les objectifs de l'Europe, partagés par la Région Wallonne, à savoir la réduction des gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 ? A-t-il quantifié cette réduction depuis le début de la mandature ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Depuis plusieurs semaines, le conseiller en Énergie en synergie avec les autres services de l'administration et du service de travaux travaille sur un plan d'économies d'énergie afin d'atténuer l'impact de la crise énergétique et la hausse des prix.

Différentes réunions se sont déroulées afin d'avoir une réflexion globale sur des actions, idées pouvant engendrer un impact positif tant sur l'environnement que sur les finances communales, cela en tenant compte des spécificités de chacun en fonction des données de terrain.

Cela peut se développer en 2 volets :

1. Il y a la sensibilisation du personnel sans investissements financiers
2. Il y les mesures structurelles en lien avec des investissements

Les objectifs non exhaustifs sont les suivants :

- Réduire les coûts énergétiques de la Ville par la réduction des consommations :
  - *Via un plan de régulation des températures*,
  - *Installation de compteur de passage de mazout*,
  - *Installation de minuteur-régulateurs*
  - *Plan de relighting*
  - *Plan de remplacement de certaines vannes thermostatiques* ;
- Faire de la Ville un exemple en matière d'économies d'énergies :
  - *Étude sur l'extinction de l'éclairage publique de 00h à 5H* ;
- Sensibiliser tous les agents de la Ville :
  - *extinction des pc et écrans, fermeture des vannes des radiateur en quittant les bureau, installation de thermomètres dans les locaux, utilisation de la lumière naturelle autant que possible …* ;
- Réaliser une campagne de communication sur les futures actions choisies ;
- Sensibiliser les citoyens et les différents acteurs (exemple : les commerces, associations, …)
  - *A l'aide de l'ADL*
  - *A l'aide des Assistantes Sociales*
  - *A l'aide du Guichet de l'Énergie de Braine-le-Comte*
- Accompagner les personnes en difficultés (actions du CPAS) ;

Différentes réunions de travail sont planifiées dans les jours à venir afin de pouvoir présenter ce plan d'économies d'énergies

Concernant les objectifs de l'Europe, cela est très compliqué de pouvoir quantifier la réduction des gaz à effet de serre.

Mais cela ne nous empêche pas de travailler sur ces objectifs comme tu as pu le citer dans ton interpellation.

Rénovation des bâtiments communaux (*école de Ronquières*), verdurisation des espaces publiques et de la ville (plan de plantations, création d'un parc urbain, …), le plan cyclable, …

Et enfin non in tempore non suspecto, des panneaux photovoltaïques sur la piscine, remplacements de nombreux châssis sur différents bâtiments communaux, réfection de toitures, …

Madame la Conseillère Anne Françoise PETIT JEAN utilise son droit de réplique

Merci pour ces précisions. Je pense que 2030 c'est demain et merci pour ces mesures mais c'est surtout du point de vue budgétaire qu'il va falloir réfléchir sur ces investissements.